



Besoin d aide pour mon accident de voiture

Par **jpdelph**, le **08/12/2008** à **11:27**

voilà j ai eu un accident de la route le 17/06/08 (je n étais que passagère) j ai eu une entorse au cervicale plus des douleurs insupportables au lombaire (j ai une spondylosthélie L5-S1) j ai fait 35 séances de kiné et le médecin expert m'a déclaré 1.5 /7 de douleur (pourtant j ai très mal) . et ne connaissant rien au démarchage j ai laissé mon assureur s occuper de sa vis à vis de l'assurance adverse et je me suis présentée seule à l'examen de l'expert. voilà ma question étant maman au foyer j ai peur de ne pas être indemnisée comme il faut vu que j'en ai pas de travail . et comment cela se passe si je dois prendre un avocat vu mes faibles revenus . merci de vos réponses

Par **oceanya**, le **20/01/2009** à **03:34**

Bonjour

je ne sais pas si vous en êtes mais ne faites pas tout ça toute seule, effectivement prenez un avocat qui est spécialisée dans les indemnisations pour les victimes de la route. Car les assurances sont de méchantes entre elles et elles minimisent les indemnités, il ne faut jamais aller seul à l'expertise et il faut comme même que vous demandiez un certificat médical à votre doc comme quoi vous ne pouviez pas travailler durant cette période .

voilà bon courage

Par **ernestine**, le **23/01/2009** à **19:23**

Avant tout demander à votre assurance le nom d'un avocat et aller porter plainte tout de suite contre le conducteur de la voiture dont vous étiez passager car c'est son assurance qui doit vous indemniser. Ensuite, il faut que vous gardiez bien toutes les pièces médicales de votre dossier. Demandez des attestations de vos kinés + médecins + radiologues.

Ensuite, pour l'expertise, vous devez être accompagné par un médecin de Votre assurance si vous en faites la demande.

L'avocat de votre assurance sera payé directement par votre assureur ou aller au Tribunal de Grande Instance de votre ville qui vous fournira la liste des avocats pour poser vos questions gratuitement et faites une demande d'aide juridique. Elle sera calculée selon vos revenus soit partielle soit complète.

Bonne chance.